DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

N°2026/212	**OBJET: Permission de voirie pour travaux de démolition route de la Gare. Prolongation.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 131-3,

VU la demande de prolongation présentée par la Société MELCHIORRE SAS à Richardmenil (54),

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de démolition au 835 route de la Gare.

ARRETE

Article 1er: La Société MELCHIORRE SAS est autorisée à procéder à la réalisation de démolition au 835 route de la Gare jusqu'au mercredi 9 décembre 2026 inclus.

Article 2: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et mise en place par la Société MELCHIORRE SAS.

Article 3: La Société MELCHIORRE SAS devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la voie de jour et de nuit.
En cas de manquement à ces obligations, la responsabilité de la Société MELCHIORRE SAS pourra être engagée.

Article 4: Dès la fin du chantier, la Société MELCHIORRE SAS évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

Article 5 Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société MELCHIORRE SAS à Richardmenil (54).

Fait à PERRIGNIER, le 16 NOV. 2026

Le Maire,

Noel MATHIAN

MAIRIE DE PERRIGNIER R.F. HAUTE-SAVOIE